

Le Plan Climat-Air-Energie Territorial

CHANGEMENT CLIMATIQUE Les récentes évolutions réglementaires, issues notamment de la loi sur la Transition Ecologique pour la Croissance Verte, ont débouché sur de nouvelles obligations dont la réalisation et la mise en œuvre d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial. Mont de Marsan Agglo, qui a pour ambition de continuer à gérer son territoire de façon équilibrée et durable, lance pour les prochaines années son PCAET qui succèdera à son ancien PCET réalisé entre 2012 et 2016.

Dès 2010, Mont de Marsan Agglo a commandé une analyse détaillée sur les émissions liées à son patrimoine et aux services de la collectivité : le bilan carbone s'élevait à l'époque à environ 15 000 tonnes équivalent CO2. Un objectif avait pu être défini : réduire ces émissions de 21% à l'horizon 2017. Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) a ciblé un ensemble d'actions permettant de réduire les émissions de la collectivité : formation à l'éco-conduite, extinction du matériel en dehors des heures de travail, recours à la visioconférence, achat de véhicules à faible étiquette CO2, diagnostic de l'éclairage public et études énergétiques pour les bâtiments appartenant à la collectivité, généralisation des critères "carbone" dans les marchés, remplacement progressif des chaudières, sensibilisation aux économies d'énergie auprès des agents, etc.

"Réduire les émissions de 21% à l'horizon 2017"

Des objectifs reconduits et amplifiés

Pour que ce travail ne reste pas sans suite, l'Agglo s'engage désormais dans une démarche Plan Climat-Air-Energie Territorial à l'échelle de son territoire, et non plus seulement de sa propre activité. Ce plan vise deux objectifs : atténuer les émissions de gaz à effet de serre (GES) pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique et adapter le territoire au changement climatique afin de réduire sa vulnérabilité. Les 6 prochains mois consisteront en un état des lieux complet de la situation énergétique du territoire qui associe tous les acteurs clés. Un nouveau diagnostic permettra notamment de savoir si l'objectif visé des 21% du PCET de Mont de Marsan Agglo a pu être atteint.

Par la suite, un plan d'actions et de préco-

nisations pour l'ensemble des acteurs du territoire sera proposé.

Une approche participative, y compris auprès des habitants, sera conduite pour une appropriation commune des enjeux de ce PCAET avec pour objectif un avenir durable de notre territoire.

